



MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Le quatorze septembre deux mille quinze à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE CHATTON Sylvain.

Etaient présents : Sarah ENTZMANN, Stephen HOPKINS, Laurent LAROCHE, Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Franck LIGER, Benjamin VELLUET, Fabienne MAHE, Angélique HYRNIUKA, Laurent DEREGNAUCOURT, Raphaël DECIUS

Pouvoirs : Alexandre CHAPELON donne pouvoir à Franck LIGER, Janine COURTOIS donne pouvoir à Stephen HOPKINS, Chloé LE FEUR donne pouvoir à Fabienne MAHÉ

Etaient absents : Jérôme CORNU

Franck LIGER a été nommé secrétaire

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2015.
- Demande de subvention du Comité des Fêtes pour les cours de danse – (délibération)
- Demande de remboursement du Comité des Fêtes – (délibération)
- Demande de subvention du Club de plongée de Chaumont-en-Vexin – (délibération)
- Conditions de location, frais de nettoyage pour la SDF – (délibération)
- Aire de jeux, choix du revêtement pour le sol (délibération)
- Assainissement – Contrôle à la Parcelle du SPANC, participation communale
- Département de l'Oise : PASS PERMIS CITOYEN, projet de convention (délibération)

Débat sans délibération / Informations diverses :

- Point sur les finances, réalisation du budget et projection de trésorerie pour la fin de l'année
- Débat sur les investissements 2016, dossiers à élaborer par les commissions
- Stationnement, Brûlage : point sur les actions menées.
- Remise en état du chemin déchetterie / Demande de Lierville pour goudronnage route de Lierville
- GROUPAMA : choc de véhicule par le conseil départemental sur candélabre Route de la Gare
- Vol de câbles sur candélabres Route de la Gare
- Département de l'Oise : dossiers de demande de financement en instance
- APAVE : proposition/contrat accessibilité handicapés
- SE 60 : présentation lancement devis pour 7 armoires
- Préfecture : élections municipales complémentaires de la commune de Thibivillers
- Report Enquête Publique Serqueux-Gisors

NB : les points non traités ce 14 septembre seront remis à l'ordre du jour du CM la semaine suivante 21 septembre).

oooooooooooo

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/06/2015

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2015 est approuvé par l'ensemble des membres présents

➤ Subvention pour le Comité des fêtes concernant l'association « cours de danse » – (délibération)

Après étude de la demande de subvention concernant l'Association ci-dessus, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 300 € au Comité des fêtes correspondant à 20 adhérents.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2015.

➤ Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes – (délibération)

En contrepartie des frais engagés sur le matériel mis à disposition pour la brocante, le Comité des Fêtes demande une subvention exceptionnelle.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de verser un montant total de 169,01 €.

➤ Demande de subvention du Club de plongée de Chaumont-en-Vexin – (délibération)

Après étude de la demande de subvention concernant l'Association ci-dessus, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 15 € à l'association correspondant à 1 adhérent.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2015

➤ Conditions de location, frais de nettoyage pour la SDF – (délibération)

Modifications souhaitées au contrat de la salle des fêtes :

- En conclusion du débat, Mr LE CHATTON Sylvain propose que 4 critères soient respectés lors d'une réservation pour la location de la salle des fêtes : **le contrat, le chèque, l'attestation d'assurance** doivent être faits au même nom de la personne qui loue et cette personne doit **s'engager à être présente** pour l'état des lieux.
- Création d'une demande d'un chèque de caution concernant « le défaut de propreté : 100 € »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Mr LE CHATTON Sylvain informe son Conseil que les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 utiliseront la salle des fêtes 2 jours par semaine pour des activités sportives. De ce fait, le Conseil propose d'investir dans l'achat d'un tapis qui sera mis à l'entrée afin d'éviter de trop salir la salle par mauvais temps.

Il sera demandé de procéder au ménage 1 semaine : 4 heures, l'autre semaine : 2 heures.

➤ **Aire de jeux – choix du revêtement pour le sol**

Monsieur Franck LIGER explique qu'il faut installer par rapport à la hauteur de chute, un tapis amortissant pour le train au vu des montants, une réflexion est demandée au conseil pour savoir quels sont les différents types de revêtements existants.

➤ **Assainissement – Contrôle à la parcelle du SPANC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prochain démarrage de l'opération de contrôle de l'Assainissement individuel par le service SPANC de la Communauté de Commune.

La position du Conseil Municipal est très défavorable compte tenu du coût pour l'habitant de ce contrôle qui n'a pas été évoqué lors de la réunion publique.

Il est prévu d'inviter le SPANC à s'expliquer lors d'un prochain Conseil.

➤ **PASS PERMIS CITOYEN, projet de convention** – (délibération)

Monsieur Le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « PASS permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Vol de câble :**

Sylvain LE CHATTON informe son Conseil de la réponse de GROUPAMA (assurances) suite au vol de câble sur la route de la gare (D566). GROUPAMA ne peut pas intervenir dans la prise en charge car c'est une dégradation sur du mobilier urbain et ce vol est exclu de la garantie par rapport au contrat qui est ancien.

Sylvain LE CHATTON indique qu'il fera modifier le contrat afin que si cela se reproduit la commune soit assurée. Notre Contact de GROUPAMA se renseigne avec son service juridique sur ce qu'il pourrait nous indemniser.

Sylvain LE CHATTON annonce un montant de 30 000 € de frais de réparation.

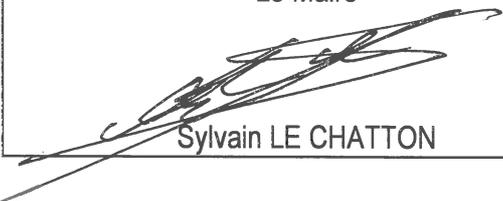
- Stationnement, Brûlage : point sur les actions menées.

Sylvain LE CHATTON informe qu'à partir de jeudi 17 septembre 2015, après avoir averti les propriétaires de véhicule concernés, le stationnement interdit sur les lignes jaunes sera verbalisé par les gendarmes.

Sylvain LE CHATTON annonce devoir dresser un procès-verbal à un administré qui s'obstine à brûler des déchets verts.

- Angélique HYRNIUKA a fait un point sur le dossier (ADAP) en cours concernant les aménagements nécessaires pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 10.

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Franck LIGER
---	--

Au registre suivent les signatures des membres présents :

Sarah ENTZMANN	Stephen HOPKINS
Laurent LAROCHE	Benjamin VELLUET
Jérôme LEROY	Fabienne MAHE
Angélique HYRNIUKA	Laurent DEREIGNAUCOURT
Raphaël DECIUS	